**Groupe de travail sur l’Examen périodique universel**

**Vingt-sixième session**

**Genève, le 31 Octobre 2016**

**Déclaration de la Mauritanie à l’EPU du TOGO**

**Monsieur le Président,**

Permettez-moi de souhaiter la bienvenue à la délégation du Togo  
et de la remercier pour les informations actualisées qu’elle a bien voulu porter à notre attention sur les derniers développements au Togo dans le domaine de la protection et de la promotion des droits de l’homme.

Ma délégation félicite le Togo pour la qualité de son rapport dont il ressort que le pays entretient de bonnes relations de coopérations avec l’ensemble des mécanismes de promotion et de protection des droits de l’homme et qu’il a adhéré depuis son dernier EPU a de nouveaux instruments des droits de l’homme.

Ma délégation salue l’engagement du Togo dans le domaine des droits de l’homme et les efforts de son Gouvernement visant à améliorer la qualité de vie de tous les habitants du pays notamment à travers la politique d’élimination de la pauvreté et d’accès à l’éducation et à la santé.

Aussi, ma délégation relève-t-elle avec intérêt d’importantes mesures législatives et institutionnelles propres à renforcer le cadre général des droits de l’homme au rang desquelles l’adoption le 11 mars 2016 de la loi organique relative à la composition, à l’organisation et au fonctionnement de la Commission Nationale des Droits de l’Homme (CNDH) adoptée ainsi que les augmentations successives de son budget depuis 2013.

Enfin ma délégation souhaite que le Togo bénéficie de l’accompagnement et de l’assistance dont il a besoins pour mettre en œuvres les priorités et perspectives définies qui sont autant de défis à relever.

**Je vous remercie.**